

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20221121-11 Du 21 novembre 2022 GRANGENEUVE REQUALIFICATION ENTRÉE NORD APPROBATION AVANT PROJET</p>
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	16.11.2022
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (9)

Absents : MAILLET-BERT P – BONNVAUX V – PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**GRANGENEUVE
REQUALIFICATION ENTRÉE NORD
APPROBATION AVANT PROJET**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que vu contexte particulièrement inflationniste de ces derniers mois, il a été demandé au maître d'œuvre un nouveau chiffrage prévisionnel pour l'opération de requalification de l'entrée nord du bourg.

Coût estimatif actualisé des travaux : 602 852.50 € HT, soit une **augmentation de 20%** par rapport aux estimatifs réalisés l'année dernière.

Ce qui porte le **coût global de l'opération à 643 536.15 € HT**, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers inclus.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **approuve** l'Avant-Projet – AP dans les termes présentés ;
- **s'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 novembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL

La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT